



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 121952

Texte de la question

Par décret du Président de la République, il a été décidé d'organiser tous les 5 décembre un hommage national à tous ceux qui sont morts pour la France en AFN, sous la forme d'une cérémonie nationale et de cérémonies dans chaque département. Certains départements ont déjà procédé à l'érection de monuments à la mémoire des soldats français tombés durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, mais ce n'est pas encore partout le cas. Afin de généraliser l'implantation de tels lieux d'hommage sur l'ensemble du territoire, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants s'il compte inviter tous les départements à se doter d'un tel mémorial et quels sont les soutiens qu'il pourrait apporter aux initiatives locales en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121952

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3475